

LIVRET DE L'APPRENTI.E

CFA DES ARTS

DU CIRQUE

L'ACADÉMIE FRATELLINI

MEMO

Nom

Prénom

Domicile

Date et lieu de naissance

Spécialité

En cas d'accident prévenir

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Date et prise d'effet : / /

N°d'agrément :

MAÎTRE.SSE D'APPRENTISSAGE

Nom

Prénom

E-mail



UN LIVRET DE L'APPRENTI.E POURQUOI FAIRE ?

Ce livret doit être conservé et tenu à jour par chaque apprenti.e.

À l'occasion de rendez-vous pédagogiques, il sera présenté par l'apprenti.e aux membres de l'équipe pédagogique et à sa son maître.sse d'apprentissage.

C'est un instrument important pour la liaison pédagogique entre les enseignant.e.s et encadrant.e.s du CFA, l'apprenti.e, et les responsables des temps professionnels ou le.la maître.sse d'apprentissage.

Il permet d'améliorer l'articulation entre les temps professionnels et les temps d'enseignements et de favoriser l'autoévaluation de l'apprenti.e



sommaire

BIENVENUE À L'ACADÉMIE FRATELLINI •4•

**PRÉSENTATION DE L'ACADÉMIE FRATELLINI
ET DE LA FORMATION SUPÉRIEURE** •5•

UN PARCOURS POUR DEUX DIPLÔMES •9•

LE PROJET PÉDAGOGIQUE •13•

LA VIE SCOLAIRE ET PRATIQUE •17•

BIENVENUE À L'ACADÉMIE FRATELLINI !

L'Académie

Fratellini est une école rare et singulière. Elle représente avant tout une certaine idée du cirque d'aujourd'hui, un cirque ouvert à une pluralité de propositions au-delà de tous clivages artistiques.

Lorsque vous sortirez de l'Académie, votre avenir vous appartiendra. Nous sommes présents pour vous inspirer, vous nourrir mais c'est vous seul qui aurez la plus haute responsabilité de votre travail. Durant votre parcours, les temps professionnels vous feront vivre de nombreuses rencontres avec les publics et différents artistes.

En confiance, nous vous proposerons des outils, votre parcours sera vôtre, et si parfois se pose la question de l'erreur, nous serons tous là pour tenter « l'objectif ».

L'Académie Fratellini est un lieu d'apprentissage, c'est humblement qu'il faut y entrer, en abandonnant toute certitude au profit de la découverte.

Valérie Fratellini,
directrice adjointe et pédagogique



QUELQUES MOTS D'HISTOIRE

L'histoire de l'Académie Fratellini est intimement liée à celle du Nouveau cirque et au renouvellement de cette discipline artistique en France et en Europe. En effet, l'Académie s'inscrit dans la continuité de l'École Nationale du Cirque créée il y a 40 ans par Annie Fratellini et Pierre Etaix.

Grâce à cette école pionnière en Europe occidentale, le cirque va s'ouvrir à des artistes d'horizons différents et connaître une évolution exceptionnelle. Elle va former des artistes mondialement connus et placer la France à la pointe de la diversité et de l'innovation dans le domaine du cirque. L'Académie Fratellini poursuit et développe cette ambition par la qualité de sa formation supérieure professionnelle, aujourd'hui reconnue comme l'une des meilleures au monde.

Depuis 2014, L'Académie Fratellini est habilitée par le ministère de la Culture à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel d'Artiste de Cirque (DNSP AC) niveau licence en 3 années de formation, et depuis 2016 le Diplôme d'État de Professeur.e de Cirque (DE PC) en partenariat avec le CNAC et l'ENACR. En juillet 2020, l'Académie Fratellini est accréditée à la délivrance de ces deux diplômes pour 5 ans.

L'Académie Fratellini est une association de droit privé à but non-lucratif (loi 1901) ; subventionnée par le ministère de la Culture-DRAC Île-de-France, le conseil régional d'Île-de-France, le département de Seine-Saint-Denis, et la communauté d'agglomération Plaine Commune.

LA FORMATION SUPÉRIEURE: CFA DES ARTS DU CIRQUE

Dans le cadre de sa formation, l'Académie prépare à la réalité du métier d'artiste de cirque. Dans ce but, elle permet le suivi d'un parcours individualisé, valorisant le potentiel technique et artistique de chacun.

Le Centre de Formation des Apprenti.e.s en partenariat avec l'Université Paris8 dispensent des temps de formations générales, techniques, artistiques et pratiques en complément d'une formation reçue dans le cadre professionnel de l'Académie Fratellini.

À l'Académie Fratellini, les apprenti.e.s sont donc investi.e.s dans des temps de jeu réguliers; les représentations devant un public étant essentielles dans la formation artistique.

Les apprenti.e.s partagent leur temps entre des temps professionnels (40% de leur temps de travail) et des temps de formation (60% de leur temps de travail).

50 ans d'histoire, un modèle pédagogique unique, une ouverture sur le monde, de nombreux partenariats avec des institutions culturelles de premier plan et les entreprises les plus innovantes.

QU'EST CE QUE L'APPRENTISSAGE ?

L'apprentissage est une entrée dans la vie active en vue de l'acquisition d'une qualification professionnelle certifiée par un diplôme ou par un titre homologué, ici le Diplôme National Supérieur d'Artiste de Cirque. Cette formation fait l'objet d'un contrat d'apprentissage de trois ans, équivalent à la durée de la formation.

Cette insertion dans l'emploi permet aux apprenti.e.s d'acquérir une formation appliquée, des compétences opérationnelles en vue d'une intégration plus rapide dans la vie professionnelle.

Choisir l'apprentissage, c'est choisir d'entrer dans la vie professionnelle, dès le premier jour de sa formation.

Ce mode de formation dit **en alternance**, allie formation théorique et technique avec des enseignant.e.s et immersion professionnelle auprès d'artistes de toutes disciplines et permet d'acquérir à la fois un diplôme et une expérience professionnelle.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée et à temps plein signé entre une entreprise (l'Académie Fratellini, association loi 1901) et une personne âgée de moins de 30 ans révolus (vous) et mentionnant un centre de formation (ici, CFA d'entreprise) ainsi qu'un.e maître.sse d'apprentissage. L'apprenti.e travaille sur des créations en arts du cirque et suit des cours organisés par le CFA. Sa son maître.sse d'apprentissage et les membres de l'équipe pédagogique veilleront à sa bonne intégration en suivant ses missions et ses résultats durant toute la durée du contrat.

La rémunération

En signant un contrat d'apprentissage, vous passez du statut d'étudiant.e au statut de salarié.e et percevez une rémunération fixée en fonction de :

- votre âge ;
- votre cycle de formation ;
- votre ancienneté dans l'apprentissage ;
- un pourcentage du SMIC.

Exemple, au 1^{er} janvier 2021, le SMIC mensuel est de 1554,58 € bruts.

rémunération de l'apprenti.e*	- 18 ans	de 18 à 21 ans	de 21 à 25 ans	de 26 à 30 ans
1 ^{re} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 ^e année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3 ^e année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

L'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DE L'ÉCOLE

DIRECTION

Stéphane Simonin, *directeur général*

Valérie Fratellini, *directrice pédagogique* valerie.fratellini@academie-fratellini.com

ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

Boris Azémar, *responsable administratif des formations*

boris.azemar@academie-fratellini.com | +33 (0)1 72 59 40 23

Magali Libong, *chargée d'administration et de pédagogie*

magali.libong@academie-fratellini.com | +33 (0)1 72 59 40 22

Mohameth Mbaye, *conseiller d'éducation*

mohameth.mbaye@academie-fratellini.com | +33 (0)1 72 59 40 22

ADMINISTRATION

Nathalie Kourouma, *administratrice*

Gwenola Stephan, *administratrice adjointe - paie, mutuelle...*

gwenola.stephan@academie-fratellini.com

Cécile Bulot, *assistante comptable et administration*

Mathilde Estampes, *accueil et billetterie*

Clélia de Biasi, *responsable des productions*

Théa Bessonneau, *chargée de production - temps professionnels*

thea.bessonneau@academie-fratellini.com

ÉQUIPE ENSEIGNANTE PERMANENTE

Alexei Anoufrieu, *professeur d'acrobatie et de spécialités (acrobatie, main à main)*

Isabelle Brisset, *professeure de spécialité (fil de fer), chargée du suivi de la classe de pré-apprentissage et du suivi pédagogique de certains temps professionnels*

Agnès Brun, *professeure d'acrobatie, chargée du suivi artistique et pédagogique de certains temps professionnels*

Sacha Doubrovski, *professeur de préparation physique et de spécialités (acrobatie aérienne ou sur objet, équilibre sur objet)*

Eric Varelas, *professeur d'équilibres*

ÉQUIPE TECHNIQUE

Clémentine Bergel, *directrice technique adjointe*

clementine.bergel@academie-fratellini.com

Grégory Lima, *régisseur agrès* gregory.lima@academie-fratellini.com



LE DIPLÔME NATIONAL SUPÉRIEUR PROFESSIONNEL ARTISTE DE CIRQUE

Ce diplôme est également délivré en France par deux autres établissements: le CNAC à Châlons et l'ES-ACTO'LIDO à Toulouse.

La singularité du cursus proposé en trois ans à l'Académie Fratellini repose sur l'alternance entre formation théorique et technique et temps professionnels.



Dès la première année, chaque apprenti dispose:

- de temps d'apprentissages théoriques collectifs ou individuels (30%)
- de temps consacrés à la pratique, la recherche et création (30%)
- de temps professionnels: confrontations au public et au monde professionnel, préparant à la réalité du métier (40%)

Le projet pédagogique repose sur trois fondamentaux :

- L'accompagnement personnalisé, en aidant chaque apprenti.e à acquérir une autonomie de gestion de projet individuelle ou collective dans son parcours artistique afin de les préparer à l'insertion professionnelle
- La transmission de connaissances et compétences théoriques et techniques à la pratique des arts du cirque et du spectacle vivant
- La création, en proposant des espaces permanents d'expérimentation artistique et technique, et des moments réguliers de rencontre avec le public

UN PARCOURS DIPLÔMANT EN PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT THÉÂTRE DE L'UNIVERSITÉ PARIS 8

L'Académie Fratellini et son CFA des arts du cirque sont en partenariat avec l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis pour une partie importante des crédits d'enseignements ECTS.

En effet, le DNSP AC est composé d'enseignements équivalant à 180 ECTS, dont 45 ECTS sont dispensés par le Département Théâtre de l'UFR Arts de l'Université Paris 8, soit 220 h pour l'ensemble du cursus.

Des enseignements en théorie et en pratique du spectacle vivant sont dispensés par des maîtres de conférences, des enseignants - chercheurs de l'Université Paris 8.

Pour finaliser son inscription pédagogique, l'apprenti.e doit s'inscrire à l'Université Paris 8

Chaque année du DNSP, l'apprenti.e suit au moins deux cours dispensés par le département Théâtre de l'UFR Arts de l'Université Paris 8, pour un total de 15 ECTS par an.

Chaque année du DNSP validée permet à l'apprenti.e de valider une année de Licence Théâtre de Paris 8. Ainsi, si l'apprenti.e obtient son DNSP à l'issue des trois années de formation, il/elle obtiendra également une Licence Arts du spectacle parcours Théâtre délivrée par l'Université Paris 8, ouvrant la possibilité de poursuivre des études universitaires en Master.

Le DNSP et la licence sont délivrés à l'apprenti.e qui a obtenu la totalité des crédits de son cursus 180 ECTS* répartis comme suit :

- 60 ECTS la première année
- 60 ECTS la deuxième année
- 60 ECTS la troisième année

*European Credits Transfer System

inscriptions et frais de scolarité

L'Académie Fratellini prend en charge la procédure d'inscription de l'apprenti.e à l'Université.

Seule reste à charge de l'apprenti.e, la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC) au CROUS de l'Académie de Créteil. Celle-ci était de 92 euros à la rentrée universitaire 2020-2021.

Ce règlement est obligatoire pour finaliser votre inscription et ouvre droit à l'ensemble des services étudiants (restau U, offre culturelle, sportive, résidence étudiante...) dont la liste exhaustive est accessible sur : messervices.etudiant.gouv.fr

L'apprenti.e doit être titulaire du baccalauréat ou d'un équivalent, et attester du niveau B2 au Test de connaissance de Français (TCF).

Le référentiel DNSP

Le CFA propose un cursus structuré en 3 années d'études :

- 1^{re} année DNSP – CFA 1,
- 2^e année DNSP – CFA 2,
- 3^e année DNSP – CFA 3,

permettant l'obtention du DNSP AC – Diplôme national supérieur professionnel d'artiste de cirque.

Ce diplôme d'État (niveau 6) est basé sur un référentiel de certifications, décrivant les capacités, les compétences et savoirs que chaque étudiant doit acquérir à l'issue de son cursus.

Les compétences à acquérir dans le cadre du DNSP

Exercer son art d'interprète artiste de cirque

- Contribuer à la mise en œuvre d'un spectacle ou d'un numéro de cirque,
- Interpréter le numéro ou le spectacle de cirque,
- Préserver son intégrité physique et celle des autres, s'assurer de la sécurité du lieu et du matériel.

Entretenir et développer ses capacités artistiques et participer à une démarche de recherche

- Développer et enrichir les techniques et le vocabulaire afférents à sa discipline,
- Développer les composantes fondamentales techniques et artistiques de sa discipline,
- Entretien et développer ses capacités corporelles,
- Élargir sa connaissance de la culture circassienne et des autres arts,
- Développer son autonomie et ses capacités d'adaptation.
- Mobiliser des connaissances en matière artistique, technique et institutionnelle pour participer à une démarche de recherche.

Valoriser ses compétences et construire son parcours professionnel

- Savoir se situer professionnellement,
- Entretien sa connaissance de l'environnement socio-professionnel et technique de son métier,
- Développer et élargir ses relations professionnelles,
- Participer à la promotion de son art.



LA MAQUETTE PÉDAGOGIQUE

La majeure partie des cours sont dispensés à et par l'Académie Fratellini.

			RÉPARTITION ECTS	180
DNSP année 1	Enseignements techniques	Préparation physique	5	19
		Acrobatie	3	
		Équilibre	3	
		Spécialisation	8	
	Enseignements artistiques	Mouvement	5	24
		Théâtre L'Académie Fratellini	2	
		Paris 8	15	
		Musique	1	
		Écriture	1	
	Enseignements généraux	Analyse du spectacle vivant	1	5
		Le cirque et son histoire	1	
		Sécurité et régie de cirque	1	
		Anatomie	1	
Production / administration		0		
Environnement professionnel		1		
Recherche et création		7	7	
Temps professionnels	5	5		
DNSP année 2	Enseignements techniques	Préparation physique	3	12,5
		Acrobatie	1	
		Équilibre	0,5	
		Spécialisation	8	
	Enseignements artistiques	Mouvement	4	23
		Théâtre L'Académie Fratellini	1	
		Paris 8	15	
		Musique	1	
		Écriture	2	
	Enseignements généraux	Analyse du spectacle vivant	1	6,5
		Le cirque et son histoire	0,5	
		Sécurité et régie de cirque	2	
		Anatomie	1	
Production / administration		1		
Environnement professionnel		1		
Recherche et Création		10	10	
Temps professionnels	8	8		
DNSP année 3	Enseignements techniques	Préparation physique	2	11
		Acrobatie	1	
		Équilibre	0	
		Spécialisation	8	
	Enseignements artistiques	Mouvement	4	23
		Théâtre L'Académie Fratellini	1	
		Paris 8	15	
		Musique	1	
		Écriture	2	
	Enseignements généraux	Analyse du spectacle vivant	1	6
		Le cirque et son histoire	0	
		Sécurité et régie de cirque	2	
		Anatomie	0	
Production / administration		2		
Environnement professionnel		1		
Recherche et Création		10	10	
Temps professionnels	10	10		

L'ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ

Le projet pédagogique de la formation supérieure aux arts du cirque de l'Académie Fratellini repose sur l'acquisition de connaissances et sur l'éveil d'une curiosité artistique en s'appuyant sur différentes mises en situation professionnelle. Les contenus des cours et les projets réalisés lors de la formation donnent constamment à voir, à comprendre et à éprouver les spécificités des processus de création dans les arts du cirque.

Les unités d'enseignements organisées en semestres (1 et 2), sont conduites dans un esprit de laboratoire de recherche et de production ouvert sur la réalité du cirque actuel où les savoirs, les enjeux théoriques et pratiques de l'activité artistique sont sans cesse réinterrogés.

Des mises en situation professionnelle, temps forts de la formation

Le programme pédagogique réunit enseignements collectifs, accompagnement individuel et participation à des processus de création artistique.

Outre des évaluations (finales ou en contrôle continu) dans toutes les matières enseignées au cours des trois ans de formation, les apprentis s'investissent dans différents projets de création, temps forts du processus pédagogique, eux aussi évalués.

- *La première année* donne lieu à la conception d'une « petite forme » artistique collective permettant la découverte d'un processus de création en tant qu'interprète.
- *La seconde année* s'achève par une création collective, accompagnée par un créateur et présentée en public.
- *Enfin, la troisième année* se clôt par la préparation et la présentation d'un travail personnel, dans sa spécialité.

Un parcours de formation individualisé

Le cursus alternant des temps de formation à l'école et des temps hors les murs, le projet pédagogique peut se moduler en fonction de l'organisation du travail, des activités en cours, et des besoins de chaque apprenti.e.

La formation supérieure dispensée à l'Académie prépare à la réalité du métier d'artiste de cirque. Elle s'appuie sur le suivi d'un parcours individualisé, valorisant le potentiel technique et artistique de chaque apprenti.e.

À l'épreuve du terrain et de ses difficultés, l'apprenti.e acquiert une forte autonomie dans le travail tout en restant guidé.e par une équipe pédagogique présente dans chaque temps de formation.

L'apprenti.e est suivi.e individuellement (entretien trois à quatre fois par an, présence d'intervenants extérieurs liés à sa spécialité...).

L'équipe s'attache ainsi à conserver un équilibre entre les différents domaines enseignés tout en permettant à l'apprenti.e de développer son projet et de participer à des expériences enrichissantes pour son parcours.

Aux côtés de l'équipe enseignante permanente, interviennent régulièrement :

- Yuval Ayalon (équilibre)
- Laurent Barboux (fil souple)
- Béné Borth (jonglage et manipulation d'objet)
- Christophe Chapin (trampoline)
- Anatole Couety (mât chinois)
- Michèle D'Angelo (fil souple)
- Léa Doussaint (danse)
- Alexandre Fournier (main à main)
- Pascal Jacob (Histoire du cirque)
- Antek Klemm (jonglage et manipulation d'objets)
- Hanna Lasserre (analyse critique)
- Françoise Lepoix (écriture)
- Muriel Migayrou (anatomie)
- Nicolas Mège (théâtre)
- Julie Mondor (musique)
- Agathe Olivier (fil)
- Lionel Parlier (théâtre)
- Denis Paumier (jonglage et manipulation d'objet)
- Clothilde Ramondou (théâtre)
- Anna Rodriguez (mouvement)
- Ode Rosset (mât chinois)
- Olivier Roustan (funambule)
- Molly Saudek (fil de fer)
- Biño Sauitzvy (jeu)
- Clémentine Yelnik (clown – théâtre)

Partenaires pédagogiques (enseignements et filière professionnelle)

L'Agora, scène nationale de Sénart
Artcena
FEDEC (Fédération européenne des Ecoles de cirque professionnelles)
T2G, théâtre de Gennevilliers, centre dramatique national
Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
Université Paris Lumière

Partenaires institutionnels
ministère de la Culture
région Ile-de-France



LA VIE À L'ACADÉMIE

Un lieu au service du développement des arts du cirque

L'Académie Fratellini est un lieu ouvert, convivial, vivant et en émulation du lundi au vendredi (9h-21h), le samedi (9h-18h30) et les dimanches de spectacles.

Chaque jour, des centaines de publics, enfants et adultes, s'y croisent dans ses différents espaces. Ceux-ci sont structurés par pôle d'activités.

Aux côtés de sa formation supérieure, l'Académie Fratellini remplit différentes missions :

• Le développement de la pratique amateur

- Ateliers collectifs répartis par tranche d'âge de 5 ans à l'adolescence, les mercredis après-midi (Halle) et samedi toute la journée (Halle et studios)
- Stages enfants et adolescents pendant les vacances scolaires (Halle).
- Ateliers collectifs adultes les mardi, mercredi et jeudi soir (18h-21h) pendant l'année scolaire (studios)
- Accueil en horaires aménagés pendant l'année scolaire de collégiens et lycéens, visant leur accompagnement jusqu'aux écoles préparatoires (studios).

• L'entraînement et la formation des artistes circassiens

- Accueil d'artistes en entraînements libres d'octobre à mai (Halle et studios)
- Accueil de stagiaires en formation professionnelle dans le cadre du cursus du DE Professeur.e de cirque. (studios)

• Le soutien à l'émergence artistique dans le domaine des arts du cirque

- Accueil en résidence d'une dizaine de compagnies par an (studio de création)

• Spectacles et événements

- Spectacles et événements permettent aux habitants de découvrir, de pratiquer et de s'approprier cet art populaire

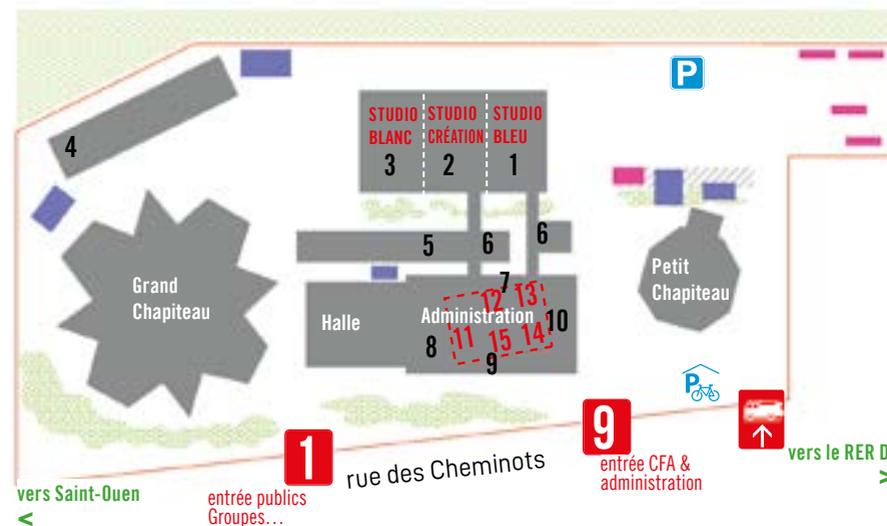
en profonde mutation. (Halle, Petit et Grand chapiteaux).

• Action et médiation culturelle, Éducation artistique et culturelle

- Accueil de publics issus de l'enseignement, réseaux associatifs, partenaires sociaux pour des projets associant ateliers de pratique des arts du cirque et sensibilisation artistique (Halle).

• Le développement des collaborations avec le monde de l'entreprise.

- Commercialisation des espaces et mise à disposition des équipes pour la coordination d'événements variés. (Petit et Grand chapiteaux).
- Ateliers à destination des salariés (Team building) (Halle).



ESPACES ET ATTRIBUTIONS

STUDIOS ET DISCIPLINES

[1] STUDIO BLEU

trampoline
fast track
main à main
acrobatie
aériens ballants
mât chinois
trapèze

[2] STUDIO CRÉATION

cartes blanche
résidences
danse
théâtre

[3] STUDIO BLANC

fil souple
fil de fer
roue Cyr
rolla bolla
jonglage
équilibre
aériens

ATELIER

[4] COSTUMERIE

Les costumes sont à disposition des apprentis.e.s et de leurs équipes de création, selon des modalités précisées par la production. La costumerie est un espace partagé dont il est important de maintenir l'ordre et la propreté. Elle est ouverte le mercredi de 9h00 à 13h00.

ESPACES VIE QUOTIDIENNE

[5] CUISINE ET RESTAURATION

Espaces à disposition unique des apprentis qui doivent veiller au respect du matériel et des règles d'hygiène.

[6] WC+DOUCHES

[7] SALLE PROFESSEURS

[9] SALLE COURS

ADMINISTRATION

[8] ACCUEIL-BILLETTERIE ÉCOLE AMATEUR

[10] TECHNIQUE

Pour toute question ou demande relative à l'installation et utilisation des agrès et les équipements techniques.

ADMINISTRATION ÉTAGE

[11] PÉDAGOGIE-PRODUCTION

[12] ADMINISTRATION

Pour toute question ou demande sur paie, sécurité sociale, visas...

[13] ENTREPRISES-ÉVÉNEMENTIELS

[14] COMMUNICATION-RELATIONS PUBLIQUES-ACTION CULTURELLE

[15] DIRECTION GÉNÉRALE

Élections des représentant.e.s de classes

Chaque année, chaque promotion d'apprenti.e.s élit ses représentant.e.s. Ces mandats sont reproductibles chaque année, par scrutin nominatif ou de liste, majoritaire à deux tours et à bulletin secret.

Restauration

L'Académie met à disposition des apprenti.e.s un espace restauration dédié, équipé d'un four à micro ondes, d'un réfrigérateur et de la vaisselle nécessaire au déroulement des repas.

Les apprentis sont responsables de l'entretien de ces matériels et du respect des règles d'hygiène, relatives notamment à la conservation des denrées alimentaires.

En tant que salarié.e de l'Académie vous bénéficiez d'un ticket restaurant par jour travaillé dont le montant est pris en charge à 53,3% par l'employeur.

Ils sont distribués en début de mois par l'administration. Attention, la part restant à votre charge (3,5€) est prélevée mensuellement sur votre paie.

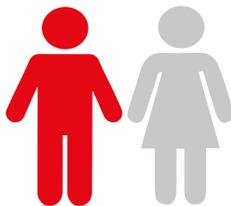
Connexion WiFi

L'Académie offre une connexion sans-fil WiFi à l'ensemble de ses publics.

L'architecture du réseau WIFI permet à la fois de sécuriser le réseau interne et de simplifier l'accès tout public. Celui-ci est accessible sans mot de passe.

Pour les apprentis, connectez vous sur :
FRATELLINI-CFA mot de passe : Apprenti&93

Ce réseau est exclusivement dédié aux apprentis, et stagiaires du CFA.



SE LOGER

rechercher un logement

L'Académie Fratellini ne propose pas d'hébergement. Dans l'idéal, choisissez de vous loger à proximité de l'Académie.

Vous pouvez solliciter l'administration du CFA pour vous orienter vers une colocation d'actuels ou anciens apprenti.e.s.

Des organismes peuvent également vous accompagner dans votre recherche :
Habitat Jeunes Ile-de-France

<http://urhaj-idf.fr/>

email dédié aux apprenti.e.s : ligneapprentisfs@urhaj-idf.fr

les aides personnelles au logement pour les jeunes apprentis

• Les aides émanant de la CAF

Selon le type de logement et votre situation, 3 types d'aides non cumulables sont proposées aux locataires aux revenus modestes :

- l'aide personnalisée au logement (APL).
- l'allocation de logement social (ALS)
- l'allocation de logement familiale (ALF).

renseignements et demandes sur : www.caf.fr

• Aide mobili-jeune

Sous certaines conditions, Action logement accorde une subvention aux apprentis pour la prise en charge d'une partie de leur loyer ou redevance.

Pour y avoir droit, il faut percevoir des revenus inférieurs au Smic.

Le montant alloué de l'aide Mobili-jeune varie de 10 à 100 euros maximum par mois, dans la limite du montant restant à la charge du bénéficiaire après déduction de l'APL. La durée de versement est limitée à 36 mois maximum.

renseignements et demandes sur : www.actionlogement.fr

• l'avance Loca-Pass d'Action Logement

Les jeunes apprenti.e.s peuvent profiter d'un prêt à taux zéro pour financer la caution de leur logement. D'un montant maximum de 1.200 euros, cette avance est à rembourser dans les deux ans avec une mensualité minimum de 20 euros. Elle est cumulable avec l'aide Mobili-Pass.

• la garantie Visale

C'est une caution qui prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement. Elle est soumise à certaines conditions d'obtention.

Les résidences pour jeunes actifs

Elles peuvent constituer une bonne alternative économique, tout comme les logements mis à disposition par le CROUS aux apprentis inscrits dans une université ou une école post-bac.

renseignements et demandes sur : www.crous.fr

LES TRANSPORTS URBAINS

Les aides financières

En tant que salarié.e de l'Académie vous pouvez bénéficier d'une prise en charge à 50% de votre pass Navigo ou opter pour un forfait mobilité douce si vous vous déplacez à vélo.

Une aide au financement du permis B

Depuis janvier 2019, une aide forfaitaire de 500 euros au financement du permis de conduire a été mise en place pour les apprentis.

Détails sur www.alternance.emploi.gouv.fr

VOTRE SANTÉ

La sécurité sociale

La sécurité sociale est obligatoire. Elle vous permet de bénéficier du remboursement de vos soins en cas de maladie ou de maternité durant votre formation.

En tant que salarié.e de l'Académie, vous y êtes affilié.e automatiquement à votre embauche.

Audiens, mutuelle de l'Académie Fratellini

L'affiliation à la complémentaire santé mise en place par l'Académie est obligatoire. Toutefois, il existe des cas de dispenses possibles à étudier au cas par cas avec Gwénola Stephan.

La participation de l'employeur est de 70%.

CAS DES RESSORTISSANTS INTERNATIONAUX ET FRANÇAIS DE NOUVELLE CALÉDONIE OU WALLIS ET FUTUNA

Vous devez demander votre affiliation à la sécurité nationale française en vous inscrivant sur etudiant-etranger.ameli.fr Cette démarche vous concerne également si vous êtes français de Nouvelle Calédonie ou de Wallis et Futuna ou si vous êtes français né à l'étranger.

Vous pouvez être accompagné.e dans cette démarche par Gwénola Stephan, *administratrice adjointe*.

RAPPEL Les ressortissants étrangers doivent impérativement disposer d'un titre de séjour autorisant à travailler en France.

Une prise en charge médicale spécifique

À la fois salarié.e.s de l'Académie, circassien.ne.s et étudiant.e.s de Paris 8, les apprenti.e.s de l'Académie bénéficient de différents services :

MÉDECINE PRÉVENTIVE (GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE)

- SUMPPS (Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) de l'Université Paris 8
consultation médicale universitaire de dépistage, permanence de médecine préventive, informations, campagnes d'éducation, sexualité, nutrition, addiction, etc.).

<https://www.univ-paris8.fr/La-medecine-preventive>

Université Paris 8 • accès : métro Saint-Denis Université, ligne 13

Maison de l'étudiant – 1^{er} étage

Tél. 01 49 40 65 10 • medecine.preventive@univ-paris8.fr

- LE PLANNING FAMILIAL

Pour toute question sur la sexualité, les moyens de contraception, l'avortement, le Planning familial propose des consultations gratuites et confidentielles.

Le Planning Familial de la Seine-Saint-Denis - 93

3, 5, 7, 9 Rue E. Vaillant 93200 SAINT-DENIS

T 01 55 84 04 04

www.planning-familial.org/fr/le-planning-familial-de-la-seine-saint-denis-93

Numéro vert IVG-Contraception-Sexualité : 0 800 08 11 11

MÉDECINE DU SPORT

- CENTRE D'INVESTIGATION EN MÉDECINE DU SPORT (CIMS)

Chaque apprenti.e réalise un bilan médical individuel complet au début de chaque année au Centre d'Investigation de la Médecine du Sport de l'Hôpital Hôtel-Dieu, pris en charge par l'Académie Fratellini.

Chaque apprenti.e bénéficie d'un accès prioritaire à la consultation en traumatologie au CIMS ainsi qu'au service de radiologie, frais pris en charge par la sécurité sociale et la mutuelle de l'apprenti.e.

*Hôpital Hôtel Dieu • accès Métro Cité (ligne 4) RER B Saint-Michel-Notre-Dame
Tél. : 01 42 34 87 66 • cims.htd@aphp.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h
<http://hopitaux-paris-centre.aphp.fr/centre-dinvestigations-en-medecine-du-sport/>*

KINÉSITHÉRAPIE

- CORPORIS FABRICA

Une visite pour diagnostic de préparation physique individualisée est réalisée en début de chaque année par des kinésithérapeutes, frais pris en charge par l'Académie Fratellini

*10, rue Saint Nicolas, 75012 Paris • accès Métro Bastille (L1, 5, 8)
Tél : 01 86 95 72 85 • contact@corporis-fabrica.com
<http://corporis-fabrica.com/>*

MÉDECINE DU TRAVAIL

- HORIZON SANTÉ TRAVAIL (Dr Marie-France Brillant)

La visite médicale d'embauche est obligatoire pour tout.e salarié.e.
L'article R4624-10 du code du travail précise qu'elle doit être effectuée au plus tard, avant l'expiration de la période d'essai.

La prise de rendez-vous est effectuée par Mathilde Estampes, à l'accueil de l'Académie

8-10, rue Ampère 93400 Saint-Ouen • accès Métro Mairie de Saint Ouen L13, 14, bus 173 Tél : 01.55.90.03.95

VISITES DE L'APPRENTI.E EN 1^{RE} ANNÉE

Date du bilan médical

Docteur.e

Commentaires

Date du diagnostic de préparation physique

Docteur.e

Commentaires

VISITES DE L'APPRENTI.E EN 2^E ANNÉE

Date du bilan médical

Docteur.e

Commentaires

Date du diagnostic de préparation physique

Docteur.e

Commentaires

.....

.....

.....

VISITES DE L'APPRENTI.E EN 3^E ANNÉE

Date du bilan médical

Docteur.e

Commentaires

.....

.....

.....

Date du diagnostic de préparation physique

Docteur.e

Commentaires

.....

.....

.....

L'équipe pédagogique et administrative assure un suivi et une veille individuelle et met à disposition des apprenti.e.s une liste de praticiens (médecins généralistes, spécialistes, ostéopathes, dentistes, etc).

L'ENGAGEMENT CONTRE LA DISCRIMINATION

Depuis 2020, l'Académie a initié une démarche impliquant l'ensemble des salarié.e.s sur la problématique des discriminations et de toutes les formes de harcèlement pour prévenir, identifier et bannir ces agissements.

Pour se défendre, s'informer, agir, témoigner, vous pouvez contacter

CLASCHEs

collectif de lutte contre le harcèlement dans l'enseignement supérieur :
<https://clasches.fr/>

☎ 3919

Écoute, informe et oriente les femmes victimes de violences, ainsi que les témoins de violences (physiques, verbales ou psychologiques, à la maison ou au travail, et de toute nature) faites à des femmes.

Numéro national ouvert du lundi au samedi de 9 h à 19 h
Appel anonyme et gratuit depuis un téléphone fixe ou mobile.

LA CHARTE DU CFA DES ARTS DU CIRQUE

À votre arrivée à l'Académie, vous sera remis ce document dont vous devrez prendre connaissance et retourner signé à l'administration.

Cette charte a pour objet de :

- déterminer les règles générales et permanentes relatives à la discipline et aux usages ;
- préciser l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité sur le site de l'Académie Fratellini.

Une école pour que vive le cirque !

Annie Fratellini



1-9 rue des cheminots 93 210 La Plaine Saint-Denis - France
academie-fratellini.com
+33 (0)1 49 46 00 00 • contact@academie-fratellini.com